

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 08 AVRIL 2010*

L'an deux mil dix, le huit Avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Etaient présents : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Yves LE GRANVALET, Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, MM. Jérôme GAUCHET, Jacky DELFOSSE, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, Mme Maryvonne LAVAIRE, M. René LAVAIRE.

Etaient absents excusés avec pouvoir : Mme Thérèse DELHAYE (pouvoir à M. Bernard VANDENBERGHE) et M. Gérald TACHENON (pouvoir à Mme Martine BONTEMPS).

Etait absent excusé sans pouvoir : M. Thierry DENEUVE.

Secrétaire de séance : M. Thierry FAGARD.

Le compte rendu du 26 Mars deux mil dix n'ayant pu être terminé pour la réunion de ce jour, il sera mis à l'approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour en point 7.5 : Prorogation du placement.

Adopté à l'unanimité.

1 – Demande de subvention d'Etat – Réserve Parlementaire.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la création de commerces et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de déplacer l'abri bus actuellement situé place Georges Tainturier et de le déplacer près des écoles et du projet d'aménagement du pôle enfance.

Le montant des travaux s'élève à 26.721,00€ H.T.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation de demander une subvention d'état au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention d'Etat au titre de la Réserve Parlementaire.

2- Modification du tableau des emplois communaux.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que la secrétaire générale a fait valoir son droit à la retraite depuis le 31 mars. Il informe également que l'adjoint administratif principal de 2ème classe à été promu Rédacteur par la commission administrative paritaire du centre de gestion de l'Oise en date du 26 mars 2010.

Il demande aux membres du conseil de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Fermeture du poste d'Attaché au 31 mars 2010

Création du poste de Rédacteur, au 1er mai 2010, en succession du poste de la secrétaire de mairie de moins de 2000 habitants.

Création du poste d'Adjoint Administratif Territorial 2ème classe au 1er juin 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la suppression et les créations ainsi proposées.

3 – Avenant Faber – Bâtiment services techniques.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant de l'Entreprise FABER pour les services techniques d'un montant de 26.681,23€ HT Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise FABER.

4- Budget Communal.

4.1 Approbation et vote du compte administratif 2009

Mme Martine BONTEMPS, Maire Adjointe chargée des Finances, présente le Compte Administratif 2009.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité ((M. FRICKER, Maire, ne vote pas) des membres présents, la gestion faite pour l'année 2009, par Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Le Compte Administratif 2009 est arrêté comme suit :

Exercice 2009 :

Dépenses de fonctionnement : 596.825,49€

Recettes de fonctionnement : 821.249,82€

Excédent de fonctionnement 2009 : +224.424,33€

Excédent de fonctionnement 2008 (REPORT) : + 271.773,10€

Soit un excédent global de la section de fonctionnement de+ 496.197,43€

Exercice 2009 :

Dépenses d'investissement : 594.314,23€

Recettes d'investissement : 276.086,03€

Déficit d'investissement 2009 : - 318.228,20€

Excédent d'investissement 2008 (REPORT) : + 345.217,37€

Soit un excédent global de la section d'investissement de + 26.989,17€

4.2 Approbation du compte de gestion 2009

Après vérification de l'exécution du budget 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le compte de gestion 2009 présenté par le receveur municipal n'appelle aucune observation particulière.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 en parfaite concordance avec le compte administratif 2009.

4.3 Affectation du résultat exercice 2009 pour le budget primitif 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de décider par délibération, de l'affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement, constaté à la fin de l'exercice. Il précise que le Conseil à l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Rappel des Résultats

Excédent de Fonctionnement + 496.197,43 Euros

Excédent d'Investissement + 29.989,17 Euros

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de reprendre en section d'investissement article 1068 la somme de 77.478,16 euros.
- de reporter 418.719,27 euros en excédent de fonctionnement 2009 au budget primitif 2010.

4.4 Approbation et vote du Budget Primitif 2010

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2010, par chapitre, pour les montants ci-dessous, à l'exception des subventions communales votées lors de la séance précédente.

Le Budget Primitif 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes, compte tenu des restes à réaliser, pour :

- **Section d'Investissement : 1.697.411,00 Euros.**
- **Section de Fonctionnement : 1.215.333,00 Euros.**

Le vote du Budget Primitif 2010 est adopté à l'unanimité.

5- Autorisation donnée au maire de contracter un emprunt auprès de Dexia.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement, il est opportun de recourir à un emprunt.

Il fait part des propositions de DEXIA.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des caractéristiques des offres de financement et des conditions générales proposées par Dexia Crédit Local, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide :

- De contracter un premier emprunt BTP de 150.000,00€ sur 20 ans au taux fixe de 2,98%, avec une périodicité de remboursement trimestrielle à échéances constantes.
 - De contracter un deuxième emprunt complémentaire de 360.000,00€ sur 20 ans au taux fixe de 3,91% avec une périodicité de remboursement trimestrielle à échéances constantes.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conditions particulières régies par les conditions générales, à intervenir avec Dexia Crédit Local, et précise qu'il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

6- Autorisation donnée au maire de contracter un emprunt auprès de la Banque Populaire.

Monsieur le Maire fait part de l'offre de la Banque Populaire Rives de Paris pour le financement des investissements divers.

Un large débat s'engage.

Monsieur Thierry FAGARD s'inquiète du taux d'endettement de la commune.

Madame Roselyne GOËNSE, espère que cela permettra de faire le maximum de travaux, et qu'il n'est pas question pour elle, de refaire un emprunt l'an prochain et dans les années à venir.

Madame Martine BONTEMPS, approuve l'intervention de Madame GOËNSE, précise que les dépenses de fonctionnement sont gérées au plus serré, ce qui permet d'avoir des réserves.

Monsieur Yves LE GRANVALET explique que les différentes charges de la commune sont subies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de contracter un emprunt de 400.000,00€ sur 20 ans au taux fixe de 3,70%, avec une périodicité de remboursement trimestrielle à échéances constantes.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conditions particulières régies par les conditions générales, à intervenir avec Dexia Crédit Local, et précise qu'il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

7- Budget Assainissement.

7.1 Approbation et vote du compte administratif 2009

Mme Martine BONTEMPS, Maire Adjointe chargée des Finances, présente le Compte Administratif 2009 pour l'Assainissement.

Le Compte Administratif 2009 est arrêté comme suit :

Section d'Exploitation Exercice 2009 :

Dépenses : 716,26€

Recettes : 31.171,03€

Excédent d'Exploitation 2009 : 30.454,77€

Excédent d'Exploitation 2008 (REPORT) : Néant

Soit un excédent global reporté de + 30.454,77€ à la section d'exploitation.

Section d'Investissement Exercice 2009 :

Dépenses : 102.702,96€

Recettes : 169.141,69€

Excédent d'investissement 2009 : + 66.438,73€

Excédent d'investissement 2008 (REPORT) : 96.163,40€

Soit un excédent global de + 162.602,13€ à la section d'investissement 2009.

Le conseil municipal, à la majorité (M. FRICKER, Président, ne vote pas), approuve et vote le compte administratif 2009 du budget assainissement, en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le receveur municipal

7.2 Approbation du compte de gestion 2009

Après vérification de l'exécution du budget 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le compte de gestion 2009 présenté par le receveur municipal n'appelle aucune observation particulière.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve et vote le compte de gestion 2009 du budget assainissement en parfaite concordance avec le compte administratif 2009.

7.3 Affectation du résultat exercice 2009 pour le budget primitif 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'instruction comptable M49, il appartient au Conseil Municipal de décider par délibération, de l'affectation de l'excédent cumulé

de l'exploitation, constaté à la fin de l'exercice. Il précise que le Conseil à l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Rappel des Résultats

Excédent d'exploitation + 30.454,77 Euros

Excédent d'Investissement +162.602,13 Euros

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de reprendre en section d'investissement article 1068 la somme de 0 euros.

- de reporter 30.454,77 euro en excédent de fonctionnement 2009 au budget primitif 2010.

7.4 Approbation et vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2010, par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section d'Exploitation : 63.912 Euros.

- Section d'Investissement :286.867 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote le budget primitif 2010 assainissement ainsi présenté.

7.5 Prorogation du placement financier

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les modalités du placement financier, prévu pour les futurs travaux d'assainissement de la rue de Liancourt.

Sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve et vote la prolongation du placement financier (de 100.000,00 euros) auprès du Trésor Public, pour une durée d'un an.

- Charge Monsieur le Maire ou son représentant, d'effectuer les démarches auprès de la Trésorerie de Liancourt.

Questions diverses

➤ Monsieur Daniel PATROLIN revient sur la numérotation particulière de la rue Verte.

Monsieur Marcel NOWINSKI et Madame Martine BONTEMPS proposent d'engager une étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

Le Maire.